

# Audience... ambiance

Le SNPDEN a rencontré, à sa demande Messieurs Forestier et Husenet, directeur et directeur-adjoint du cabinet de Jack Lang. Nous tenions à émettre les plus vives protestations du SNPDEN sur le suivi de certains dossiers et les décisions qu'un grand syndicat d'enseignants présentait comme prises, de surseoir à la mise en place de certains dispositifs importants. Nous posons autant les questions de fond que celles de forme, puisque c'est la lecture de journaux syndicaux qui est censée nous informer du devenir des propositions ministérielles. Nous avons lu dans l'US qu'il pourrait être décidé de ne pas véritablement appliquer les dispositifs prévus par les textes récemment parus sur le collège. Quelle que soit notre appréciation sur la réforme, nous estimons que les textes adoptés et publiés doivent être appliqués, et nous n'acceptons pas que nos collègues doivent attendre les contrordres alors que l'encre de l'ordre est à peine sèche. Christian Forestier nous a fait savoir avec netteté que les textes seraient appliqués ainsi que l'atteste le projet de circulaire de rentrée. Dont acte.



Après avoir évoqué le texte sur la présidence des AS aussi vite retiré qu'il avait été proposé, nous avons également abordé l'irritant problème de la gratuité dans le post bac. Après le Rectorat de Bordeaux que les frimas de décembre avaient dopé, c'est celui de Reims que le printemps réveille. Il se prévaut de consignes données par la centrale pour rappeler aux proviseurs que la gratuité absolue s'impose y compris pour les étudiants de BTS et de CPGE. Nous attendons que le Cabinet adresse aux rectorats des consignes indiscutables en la matière. Le Directeur s'y est déclaré prêt. Pour ce qui concerne les concours, Christian Forestier nous a réaffirmé, confirmant ses déclarations publiques, qu'il ne saurait y avoir de concours sans convention. Il reste à chacun de nos collègues à en tirer toutes les conclusions et à tous ceux qui s'estiment en droit de le faire, hiérarques ou responsables d'écoles aussi prestigieuses soient elles, de cesser leurs rododromades et intimidations.

Ensuite, et surtout, nous avons abordé la question de la modification du décret du 30 août, instituant le conseil pédagogique sous la présidence du chef d'établissement et le bureau ou un système équivalent permettant un meilleur fonctionnement du CA. Nous avons rappelé avec vigueur que c'était là un des points essentiels du protocole d'accord, que la discussion autour de ces questions était antérieure à sa signature et donc derrière nous. Toute tergiversation, tout recul en la matière, seraient considérés comme un début de reniement de la signature du Ministre. Qu'on ne nous dise pas, pour nous calmer, que les textes concernant la carrière sont tous promulgués ; nous pourrions interpréter cela comme la preuve que l'intérêt qu'on nous porte se mesure au nombre de millions mis sur la table. Le SNPDEN a engagé la réflexion et la négociation autour de notre statut en partant des missions et du métier, la nouvelle carrière en étant une conséquence. Notre démarche reste la même. La question du temps et des moyens de diriger trouve notamment sa réponse dans la modification du décret du 30 août quels que soient les grognements de chacun. Nous attendons les décisions. Pour terminer, Christian Forestier a accédé à notre demande d'ouverture de négociations sur l'ARTT, le très important projet de décret sur le compte épargne temps ayant été présenté au Conseil supérieur de la Fonction publique (voir dans ce numéro l'article de Philippe Guittet). Nous avons également insisté sur le fait que certains recteurs allaient beaucoup trop vite pour définir la liste des personnels d'astreinte : nous avons été entendus.

Nous ne pouvons qu'insister sur le fait qu'il convient d'écouter plus et mieux le SNPDEN, de par sa place syndicale et par la place éminente de ceux qu'il représente. Nous n'avons pas la prétention d'être les seuls détenteurs de la vérité mais nous avons la certitude de notre expertise et de notre expérience, comme de celles de nos collègues. C'est peut-être peu mais c'est déjà beaucoup.

**Jean Jacques ROMERO**

Éditorial  
Agenda  
Décisions du BN **3**

**6** **Actualités**  
Rencontres  
Aux candidats  
Le CSE  
ARTT

Votre salaire **18**

**24** **Promotions**  
Stage aux Antilles  
Mutations Etranger

Chronique  
juridique **37**  
Questions réponses

## Index des annonceurs

ALISE	2
CAISSE D'ÉPARGNE	5
OMT	10, 11
SRM CONSEILS	15
CASDEN	43
INCB	44

SNPDEN : 21 rue Béanger, 75003 Paris  
Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69  
Mél : siege@snpdn.net  
Directeur de la Publication : Jean-Jacques Romero  
Rédacteur en chef : Jean-Claude Guimard  
Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard  
Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres  
Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller  
Réalisation : Johannes Müller  
Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55  
Chef de Publicité : Fabrice Mauro  
Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappe 77 400  
Lagny – Tel : 01 64 12 17 17  
Direction – ISSN 6-5 294  
Commission paritaire de publications  
et agence de presse  
1 798 D 73 S du 11 mars 1993  
Direction n° 97  
Mis sous presse le 31 mars 2002  
Abonnements : 35 € (10 numéros)  
Prix du numéro : 3,8 €